

Renseignement sur la location d'appartement

Par sarri, le 18/08/2009 à 23:29

Bonjour,

A la suite du passage d'un agent technique qui devait me réparer le toilette, celui-çi me l'a cassé donc les WC sont devenu inutilisable. J'ai appelé le bailleur le jour même(c'était le 03/08/09) pour lui signaler le problème. Les réparations vont être faites ce mercredi 19/08/09 soit 16 jours après les dégâts.

Je souhaiterais donc savoir si je peux demander une réductions de mon loyer parce que je n'ai pas pu jouir entièrement de ma location?

Merci pour votre réponse. Bonne journée!

Par fabienne034, le 19/08/2009 à 10:51

Bonjour,

Sur le fait, sincèrement vous avez de la chance que le bailleur agisse et que vous ayez eu vos toilettes réparées

sur le droit, oui vous avez droit à une déduction de loyer car le bailleur n'a pas mis en conformité les lieux prévus dans le bail

pour tout savoir sur le droit au bail

http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm